

LE PROJET D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE LIEGE

Choix méthodologiques et pratiques professionnelles

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un projet d'accueil ?

Le milieu d'accueil est «un espace de vie collective, produisant un quotidien spécifique (différent du quotidien familial) qui assure à chacun la possibilité de rencontrer les autres, de se découvrir et de découvrir l'environnement à travers les activités au quotidien, l'exploration et le jeu. Mais ce faisant, l'apprentissage est bien là, non comme le résultat d'un dispositif éducatif, mais comme le coproduit d'activités du quotidien» (Brougere, 2011).

Le projet d'accueil est un dispositif «porteur de contenus co-construits, partagés et fédérateurs. Ce dispositif est un véritable cadre de fonctionnement qui favorise les transferts de savoir et de savoir-faire, contributifs à renforcer la dimension collective du travail» (Valléry et Leduc, 2012).

Le projet d'accueil est donc le garant qui acquiert toute sa pertinence lorsqu'il est conçu comme un «véritable outil de dialogue pour un collectif».

Par conséquent, le partage est fondamental dans le milieu d'accueil «à la fois dans l'élaboration du projet d'accueil, l'appropriation de son contenu et les capacités des acteurs à pouvoir faire évoluer ce dernier».

Cette participation active de l'équipe des professionnel(le)s tient «un rôle significatif dans l'implication réelle et dans l'adhésion des intervenants vis-à-vis du projet, lequel doit finalement être à l'articulation du travail et de l'ensemble des besoins des acteurs», acteurs que sont l'enfant, les parents et les professionnel(le)s.

Le projet d'accueil implique l'identification et la mise en oeuvre de pratiques de qualité.

Le projet d'accueil donne une référence claire aux parents impliqués dans la prise en charge de leur enfant par les milieux d'accueil.

Quelle méthodologie pour élaborer le projet d'accueil ?

Le projet d'accueil résulte d'une collaboration étroite de l'ensemble des professionnel(le)s de la Petite Enfance.

L'équipe psychopédagogique du Service de la Petite Enfance a tout d'abord organisé une concertation avec les responsables et les puériculteur(trice)s des milieux d'accueil sous la forme d'ateliers.

Cette concertation a permis de recenser les pratiques de terrain appliquées dans les équipes de professionnel(le)s et de réfléchir sur plusieurs thématiques essentielles d'un projet d'accueil. Le choix de ces thématiques se base sur les repères établis par l'ONE pour l'accueil des enfants dans les milieux d'accueil.

Ensuite, l'équipe psychopédagogique a fait une synthèse de l'ensemble des propos tenus, éclairée par des lectures ciblées (voir Références de lecture).

I. LES TROIS ACTEURS EN MILIEU D'ACCUEIL

1. L'ENFANT, son développement

(1). Les relations individualisées

Un point central dans l'accompagnement des enfants en milieu d'accueil est l'aide à la construction d'une sécurité interne de l'enfant, favorisée par une relation individualisée entre les puériculteur(trice)s et celui-ci.

La qualité de cette relation est primordiale, car elle va permettre par la suite à l'enfant de s'ouvrir vers le monde extérieur et de vivre ses propres expériences. L'accompagnement de l'adulte évolue sans perdre de vue qu'un enfant de moins de trois ans reste un tout-petit.

Une sécurité interne est nécessaire dans l'acquisition progressive de compétences permettant à l'enfant de s'acheminer vers l'autonomie et la socialisation.

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- dans l'espace et le groupe des enfants, il est essentiel de respecter les besoins de l'enfant et ses activités.
- un travail professionnel de construction progressive d'un lien d'attachement est nécessaire en répondant aux besoins individuels de base de l'enfant dès le début de l'accueil.
- le(la) puériculteur(trice) observe l'expressivité de l'enfant dans le but de la comprendre. Ainsi, il(elle) est attentif(ve) à la vie psychique de l'enfant et à ses éventuels inconforts de toute nature.
- le(la) puériculteur(trice) accueille les émotions de l'enfant, encore incapable de les gérer seul. Il(elle) l'entoure physiquement et verbalement, de manière à créer, autour de lui, une enveloppe apaisante.
- les professionnel(le)s développent une démarche de partenariat avec la famille, dans l'échange de ce qui s'observe à la maison comme dans le milieu d'accueil, facilitent le développement d'un bien-être chez l'enfant, la possibilité de vivre des expériences de continuité.
- l'équipe se réfère également aux apports des recherches sur le développement physique et psychique de l'enfant.

Dans la pratique professionnelle :

- les moments de repas, de change, de mise au lit, entre autres, sont autant d'occasions de se centrer sur la relation individualisée entre l'enfant et le(la) professionnel(le), en étant particulièrement à l'écoute des besoins de l'enfant.
Par exemple, l'observation de l'enfant dans la relation établie dans sa singularité, permet au(à la) puériculteur(trice) de se rendre compte que le bébé a besoin de faire une pause quand il boit son biberon.
- idéalement, le(la) puériculteur(trice) évite tout type d'interruption lorsqu'il(elle) donne le biberon, change l'enfant, le met au lit (ne pas répondre au téléphone, ne pas demander à un(e) collègue de prendre le relais,...).

- quand l'enfant regarde l'adulte, il est important de soutenir ce regard, de la même façon que le(la) professionnel(le) adresse spécifiquement sa parole à l'enfant.
- les échanges relatifs à l'observation des enfants entre les professionnel(le)s devant l'enfant se limitent aux informations indispensables dans l'immédiat. Le partage plus approfondi lié à l'observation des enfants a lieu dans les réunions d'équipe, en dehors de la présence de ceux-ci.

En synthèse

La prise en compte de ce qui est propre à l'enfant dans sa singularité va conditionner son développement psychique.

On propose ainsi à l'enfant une «enveloppe» physique et psychique pour lui permettre de se sentir en sécurité.

(2). Le respect individualisé du rythme

Le respect individualisé du rythme a toute son importance dans le développement physique et psychologique de l'enfant.

Par exemple, le respect du rythme du sommeil joue un rôle dans la gestion des émotions, les processus de mémorisation, la consolidation des apprentissages, le développement de la créativité, la qualité de l'éveil, la curiosité.

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- le respect du rythme de l'enfant nécessite un apprentissage basé sur l'observation, le bon sens et l'expérience seuls n'étant pas garants d'une bonne connaissance de ce rythme.
- le respect du rythme de l'enfant nécessite que l'enfant soit reconnu dans son individualité, dans sa singularité, dans le respect de sa "maturité" physique et psychique. L'attention est portée vers ce qu'il vit en particulier, en tenant compte de son état «de l'instant», du stade de son développement, de ses compétences et de ses demandes propres.
- les réunions d'équipe apportent une grande richesse dans la qualité des observations du rythme des enfants et aident à une adaptation des pratiques.

Dans la pratique professionnelle :

le respect du rythme et l'alimentation

- on ne force jamais un enfant à manger, un aliment accepté un jour peut être refusé une autre fois. Si un enfant refuse de manger, cela ne doit pas être interprété comme un «caprice». Dès lors, il faut toujours chercher individuellement le pourquoi du comportement de l'enfant,

- certains bébés qui ont faim sont envahis par des douleurs physiques ou psychiques, en pleurant ou pas, et attendent une réponse rapide à la satisfaction de leurs besoins,

- un enfant doit pouvoir manger dans les bras, jusqu'à ce qu'il manifeste des capacités et désirs de s'asseoir, sur une chaise haute, ou à table avec les autres,
- le passage du dîner mixé au dîner écrasé, puis en morceaux, se fait en douceur, pas toujours de façon linéaire selon l'enfant, et en phase avec ce qui est mis en place en famille.

le respect du rythme et le sommeil :

- on tient compte des signes de fatigue de l'enfant, tels que se frotter les yeux, réclamer le doudou, se diriger vers le dortoir,...
- Par conséquent, et de manière générale dans la pratique, c'est la connaissance de chaque enfant par une observation approfondie qui va orienter l'attitude du(de la) puériculteur(trice).
- on ne réveille pas un enfant qui dort, mais on reste attentif(ve) à ce qu'il ne se réfugie pas non plus dans des périodes de sommeil, type fuite ou repli,
 - on donne à l'enfant la possibilité de se reposer, à n'importe quel moment dans la journée, comme dans «un coin doux»,
 - on n'oblige pas un enfant à dormir.

le respect du rythme et la propreté :

- pour chaque enfant, la démarche du(de la) puériculteur (trice) n'implique pas d'exigence déterminée. L'échange avec les parents a toute sa pertinence, dans le but d'une cohérence partagée,
- quand on observe, par exemple, que le linge reste propre pendant plusieurs heures, quand l'enfant manifeste qu'il est mouillé, quand il exprime un désir «d'imitation» des autres enfants, ..., on propose un apprivoisement du "coin toilette" plutôt qu'une incitation systématique,
- il est nécessaire que l'aménagement des lieux offre à l'enfant une intimité indispensable à l'acquisition de la propreté, toujours sous le regard bienveillant du(de la) puériculteur(trice).

En synthèse

On considère d'emblée l'enfant comme une personne active, ayant la capacité d'exprimer ses besoins et ses désirs. Le respect de son rythme propre lui permet d'avoir progressivement prise sur sa vie, son développement, et d'acquérir la conscience de ses compétences.

(3). La liberté de mouvement

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- l'enfant est un partenaire actif et compétent, suivi et respecté dans ses projets.
- c'est par l'expérimentation que l'enfant découvre ses compétences et une confiance en son corps.
- le respect des acquis, par étapes successives et non linéaires, nécessite que l'enfant ne soit pas sollicité dans une compétence qu'il n'a pas encore intégrée. L'objectif est que l'enfant traverse, à son rythme, les différentes étapes intermédiaires de son développement afin qu'il puisse, dans le plaisir, se sentir actif et compétent.

- la rapidité des acquisitions ne constitue pas un objectif en soi. Un enfant n'est pas sollicité dans une position qu'il n'a pas acquise. Il est mobilisé uniquement dans une position acquise.
- la liberté de mouvement permet à l'enfant, dans un cadre sécurisant et sécurisé, l'exploration de son environnement, à son rythme.
- les expériences motrices, facilitées par la liberté de mouvement, ainsi que le respect du rythme des acquis, ont toute leur importance dans l'élaboration de la vie psychique. Par exemple, lorsqu'un enfant a acquis la position assise, en passant par différentes étapes qui lui sont propres, s'il se trouve en déséquilibre, il peut trouver la position souhaitée, sans l'aide extérieure de l'adulte. Dès lors, l'enfant devient progressivement moins dépendant de l'adulte et peut construire une part de sa confiance en lui.

Dans la pratique professionnelle :

- concernant les compétences de l'enfant
 - on communique avec l'enfant en mettant des mots appropriés et respectueux, par exemple, sur ses émotions, sur ses attitudes, sur les changements qu'il va vivre, en l'encourageant et le valorisant,
 - le choix de l'activité par l'enfant est respecté en lui laissant un temps suffisant pour mener à bien son projet, par exemple, en évitant de l'interrompre dans un jeu ou dans une interaction avec un autre enfant, dans la mesure du possible,
 - une place active lui est donnée dans la possibilité de tenir le biberon, d'utiliser sa cuillère lui-même, de s'habiller, de se déshabiller,...
 - on lui propose un choix de jeux et d'activités, en aménageant l'espace compte tenu de ses compétences, pour permettre notamment à l'enfant de se positionner dans son environnement et par rapport aux autres enfants, en se mettant près ou loin, devant ou derrière,...
- concernant le respect des acquis de l'enfant
 - l'enfant ne prend son repas sur une chaise haute que lorsqu'il est capable de maîtriser la position assise,
 - l'enfant ne prend son repas à table que lorsqu'il est capable de s'asseoir seul sur une chaise,
 - le(la) puériculteur(trice) n'oblige pas l'enfant à marcher, même si son développement moteur le permet déjà,
 - on n'exerce pas de « pression » pour que l'enfant soit propre rapidement.
- concernant la liberté de mouvement de l'enfant
 - le bébé est préférentiellement déposé sur le dos, sur le tapis de sol, bras et jambes étant libres pour son exploration,
 - l'utilisation du relax où l'enfant peut être entravé dans ses mouvements est limitée et pertinente,
 - les vêtements portés par l'enfant sont confortables et adaptés, pour lui permettre essentiellement de se mouvoir avec aisance. Les pieds nus ou les chaussettes anti-dérapantes sont privilégiés par rapport aux chaussures, dans la mesure où cela favorise « l'ancrage au sol » et évite de « blesser » les autres.

En synthèse

Dans un espace protégé et contenant, le(la) puériculteur(trice) n'intervient pas en forçant, par exemple, l'apprentissage, mais il(elle) accompagne l'enfant par les regards, les paroles et les gestes.

La position acquise par lui-même permet à l'enfant d'affronter et de résoudre ses éventuels déséquilibres et difficultés, et de progresser ainsi dans son développement.

(4). L'autonomie

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant est une priorité.
- l'histoire familiale et personnelle de l'enfant révèle des éléments susceptibles d'avoir un réel impact sur l'acquisition de son autonomie.
La qualité du lien d'attachement, en construction depuis la naissance, constitue un pré-requis au développement de l'autonomie de l'enfant dans tous les types d'activités au sein du milieu d'accueil (repas, sommeil, jeux, propreté,...).
- l'enfant a besoin de vérifier qu'il est suffisamment important pour qu'on entende ses demandes et qu'on y réponde de manière adéquate. Ceci l'aide à construire son identité, la confiance en lui et le sentiment d'estime de soi, autant de conditions qui vont lui permettre d'accéder à l'autonomie.

Dans la pratique professionnelle :

- l'observation de l'enfant dans sa façon de tisser un lien est essentielle,
- le cadre de vie proposé à l'enfant doit être sécurisant sur les plans physique, psychologique et environnemental, condition essentielle au processus d'autonomisation,
- le(la) puériculteur(trice) accompagne l'enfant dans ce processus, tout au long de l'accueil, avec bienveillance, c'est-à-dire en l'encourageant, en sollicitant ses ressources, en le félicitant, en décryptant ses codes personnels, autant de possibilités de le soutenir dans sa maturité croissante,
- l'enfant a la possibilité d'agir par lui-même, à son propre rythme. Son projet et ses initiatives sont respectés. Cela ne signifie pas que l'enfant peut tout faire, à n'importe quel moment, et avec n'importe qui.

En synthèse

L'enfant qui aura développé une sécurité interne suffisante pourra évoluer vers des comportements autonomes. Un lien d'attachement confiant chez l'enfant l'amène à la capacité de se détacher, dans le sens de se séparer sans angoisse particulière.

L'autonomie implique d'avoir la capacité de solliciter l'autre, quand les ressources personnelles manquent.

(5). La socialisation et le respect des limites

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- la socialisation peut se définir comme un processus au cours duquel l'enfant va intégrer les règles, les valeurs, les normes de la société dans laquelle il est amené à vivre.

- l'enfant qui a construit un attachement sécurisé se montre capable d'ouverture sociale.
- le processus de socialisation est évolutif.
Dans une première phase, l'enfant intègre les règles, les habitudes et les limites avec les personnes avec lesquelles il a noué des relations affectives (mère, père, fratrie, personne qui le garde,...). A cette période, l'enfant ne fait pas qu'imiter son entourage, il a une influence sur lui. Cette socialisation se fait dans les interactions, la réciprocité.
Dans une deuxième phase, l'adulte continue à accueillir les émotions de l'enfant dans une relation privilégiée et l'accompagne dans ses vécus affectifs et corporels mais les limites s'adressent aussi à l'ensemble du groupe. La plupart des enfants atteignent cette phase dans les derniers mois de l'accueil.
- qui dit «socialisation» dit «limites».

Les limites sont posées dans le respect des désirs et des envies de l'enfant qui doivent toujours être entendus et reconnus, ce qui ne signifie pas que tout est autorisé.

Les limites ont pour but de permettre à l'enfant de grandir et de gérer son activité pulsionnelle. En cela, elles constituent un réel apport sécurisant, y compris dans la frustration.

Dans la pratique professionnelle :

- le sens des limites posées à l'enfant est réfléchi en équipe et leur application partagée par tous les membres de celle-ci. Les limites doivent être clairement explicitées aux enfants dans la cohérence entre les professionnel(le)s. Par exemple, l'enfant peut-il grimper sur le toboggan avec un jouet ? L'ensemble des professionnel(le)s tient, sans ambiguïté, le même discours à l'enfant : il peut ou il ne peut pas.
- les limites posées à l'enfant par le(la) puériculteur(trice) sont explicitées aux parents, dans l'esprit du partenariat entre le milieu d'accueil et la famille.
- les limites sont explicitées et répétées à chaque enfant. La capacité de respecter les limites pour l'enfant est fonction du stade de développement auquel il est parvenu. Ce n'est que dans sa troisième année que l'enfant pourra progressivement intégrer les limites et en mesurer les conséquences sur ses actes.
- les limites sont formulées avec bienveillance et surtout avec cohérence. Les punitions sont interdites en milieu d'accueil. Par contre, si l'enfant ne respecte pas les limites, le (la) professionnel(le) lui rappellera, avec clarté, les limites à ne pas dépasser. Tout cela au sein de la relation privilégiée qui s'est établie. Si le(la) professionnel(le) propose à l'enfant de s'asseoir un moment à côté de lui(d'elle), il ne s'agira pas d'une punition, mais d'une invitation à un retour au calme.
L'intervention de l'adulte ne porte jamais atteinte à l'intégrité physique et psychologique de l'enfant. Le(la) professionnel(le) évite les mots qui pourraient blesser l'enfant, comme les surnoms et les diminutifs ainsi que toute attitude disqualifiante. Le(la) professionnel(le) maîtrise ses émotions, car c'est avant tout en regardant l'adulte faire que l'enfant va accepter les limites et se socialiser.
- les limites donnent lieu à des négociations, par exemple, lorsque l'enfant ne vient pas tout de suite quand on l'appelle, ne veut pas mettre les vêtements qu'on lui a préparés. C'est grâce à cette première expérience de limites négociées et répétées, dans laquelle

il garde une place active, que l'enfant peut accepter des règles qui lui sont imposées.

Une relation privilégiée et individualisée, le respect du rythme de l'enfant, l'annonce par l'adulte d'un changement, des occasions pour l'enfant de faire des choix, ou encore la négociation de certaines limites, sont autant de conditions pour la mise en place d'une première socialisation.

Quand une limite est négociable, elle permet de laisser à l'enfant une certaine prise sur les événements. Par exemple, si la limite posée est de « ne pas faire trop de bruit », elle peut être néanmoins négociée à certains moments, comme à ceux plus propices à l'expressivité (lorsqu'aucun enfant ne dort, lorsque l'activité se fait à l'extérieur, lors des danses et des chants,...).

L'enfant « joue » parfois avec les limites et teste l'adulte, ce qui lui permet de s'y confronter. L'adulte reste clair par rapport à la limite, mais néanmoins ouvert à une confrontation constructive pour l'enfant.

- quand une limite est non négociable, elle concerne l'interdit pour les enfants de se mettre en danger et de « faire mal » aux autres, enfants et adultes. Si ces limites ne sont pas respectées par l'enfant, le(la) professionnel(le), individuellement, en se plaçant face et à la hauteur de l'enfant, les lui rappelle et les lui explicite avec clarté. Les émotions de l'enfant sont accueillies et accompagnées sans jugement. Pour aider l'enfant à vivre et à moduler ses émotions, l'adulte peut lui demander de venir s'asseoir près de lui. Accompagné par celui-ci, l'enfant est ainsi reconnu dans ce qu'il ressent. Par ailleurs, le(la) professionnel(le) peut aussi proposer à l'enfant une autre activité et l'aider à gérer les tensions.
- La répartition des enfants en petits groupes, la mise à disposition de plusieurs objets semblables, un aménagement approprié de l'espace et une réflexion en équipe sont autant de pratiques professionnelles qui permettent de limiter les conflits, les tensions et facilitent le respect des limites.

En synthèse

Le bon déroulement du processus de socialisation permet à l'enfant de développer ses capacités à l'échange et de devenir un membre actif et créatif dans son milieu de vie.

(6). Les interactions entre enfants

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- dès les premiers mois, l'enfant développe spontanément des démarches interactives. Par tous ses canaux sensoriels, l'enfant découvre l'environnement, dont font partie les autres enfants.
- l'intérêt pour les autres enfants évolue, notamment dans l'amorce du processus d'imitation. Les sourires et les vocalises commencent plus fréquemment à être dirigés vers eux, par exemple, quand un enfant regarde un autre enfant qui joue avec une auto, ce jouet est, en définitive, moins intéressant en soi que l'interaction elle-même. De plus, l'aspect créatif des interactions est favorisé par des réactions souvent inattendues entre enfants, par exemple, quand ils se poursuivent, font du bruit en même temps,...

- d'autres modalités d'interactions apparaissent par la suite : l'échange, le partage, la coopération, le conflit, la collaboration, la solidarité.

Dans la pratique professionnelle :

- les interactions sont possibles et favorisées quand certaines conditions sont en place :
 - la présence attentive du (de la) puériculteur(trice) assure les conditions de sécurité physique et psychologique,
 - l'énonciation, l'explication et l'application de règles doivent être claires,
 - la cohérence entre professionnel(le)s est indispensable,
 - la mise à disposition d'objets variés favorise l'exploration des caractéristiques mêmes de l'objet,
 - l'intervention systématique du(de la) puériculteur(trice) n'aide pas l'enfant à interagir avec les autres,
 - la non-intervention du (de la) puériculteur(trice) est une posture professionnelle parmi d'autres qui favorise l'autonomisation de l'enfant qui expérimente par lui-même et exploite son potentiel,
 - la création d'une ambiance de plaisir partagé est favorisée d'une part, entre enfants, et, d'autre part, avec les puériculteur(trice)s,
 - un climat calme augmente la fréquence des interactions entre enfants,
 - la présence du son continu d'une radio dans le service est à proscrire,
 - des petits groupes d'enfants (et non l'ensemble des enfants) aident davantage à la mise en place de relations interactives,
 - l'espace de vie est réfléchi, aménagé et organisé en vue de faciliter les interactions entre les enfants et les adultes.

En synthèse

Les activités en petits groupes et une ambiance calme favorisent le développement des interactions entre enfants.

L'excès de sollicitation et d'intervention du (de la) puériculteur(trice) va souvent à l'encontre de la mise en place d'interactions enrichissantes.

(7). Les enfants à besoins spécifiques

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- conformément à la réglementation (article 10 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française, 2003) : « le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence ».
- la structure offre les conditions nécessaires et adaptées à l'accueil de chaque enfant, et les besoins plus particuliers de l'enfant sont envisagés dès l'admission.
- les enfants ont tous des besoins communs et des besoins spécifiques. Par rapport aux besoins spécifiques, la différence est prise en compte, sans stigmatisation.
- l'observation de l'enfant permet de connaître ses forces, ses fragilités, ses intérêts, ses acquis, ses compétences.
Il ne s'agit en aucun cas d'évaluer ses « performances », ni de faire de comparaison avec les autres enfants.

- les besoins spécifiques sont divers, de type médical, psychologique ou autre.
- le dialogue avec la famille est indispensable, dans tous les cas, et plus singulièrement ici.
L'accompagnement se fait dans le respect des inquiétudes et du cheminement de chaque parent, de ses divers modes d'acceptation du handicap de son enfant.
- le rôle du milieu d'accueil est de se baser sur les éléments connus et, le cas échéant, de solliciter le réseau pluridisciplinaire d'accompagnement de l'enfant et de la famille, pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Dans la pratique professionnelle :

- l'équipe fait appel aux compétences internes, comme celles du médecin du milieu d'accueil, des responsables hiérarchiques, de l'équipe psychopédagogique.
- des intervenants externes spécialisés peuvent être sollicités, en concertation avec l'équipe psychopédagogique.
- le respect du devoir de réserve au sujet des informations connues sur la problématique de l'enfant est une obligation.
- la discrétion de l'équipe est indispensable, car elle permet un dialogue en confiance avec les parents fragilisés. Une crainte de stigmatisation de leur part est toujours possible.

En synthèse

L'évaluation de la possibilité d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques et de son bien-fondé est réalisée avec les parents, les professionnels spécialisés et l'équipe.

Ceci pour définir les modalités particulières à mettre en place pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions pour lui-même, ses parents, le groupe d'enfants accueillis et l'équipe.

2. LES PARENTS, leur accompagnement

(1). La parentalité

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- la parentalité se comprend au sens de la fonction parentale exercée par un parent qui n'est pas nécessairement le parent biologique.
- pour un accompagnement de la parentalité en milieu d'accueil, en premier lieu, on considère que tous les parents ont des compétences. Il est donc essentiel de mobiliser, de valoriser et de ne pas discriminer tel ou tel parent en fonction de critères qui jugent, disqualifient ou stigmatisent.
- l'engagement de l'équipe dans un partenariat respectueux, bienveillant et à juste distance avec les parents est une base incontournable à un accueil de qualité pour l'enfant. Par conséquent, un climat de confiance a toutes les chances de s'engager. Ce partenariat vaut pour les parents à l'égard de l'équipe. Il se construit de part et d'autre

avec le temps, tout au long de l'accueil de l'enfant.

- chacun peut interroger ce partenariat lorsqu'il semble nécessaire de le clarifier ou le redéfinir, avec l'aide d'un réseau interne (collègues de l'équipe, responsables hiérarchiques, équipe psychopédagogique) ou externe (famille élargie, interprètes, assistants sociaux, ...).
- lorsque des parents ont des souhaits de prise en charge spécifique pour leur enfant, ceux-ci sont entendus et débattus. Chaque partenaire occupe un rôle bien spécifique. Le(la) puériculteur(trice) accompagne et encadre l'enfant dans l'accueil. Les puériculteur(trice)s ne se substituent pas aux parents qui ont le rôle prioritaire dans l'éducation de leur enfant, avec des valeurs et des règles personnelles.
- le milieu d'accueil prend en compte les références culturelles, socio-économiques ou autres de la famille et respecte la diversité dans un groupe d'enfants.
- le(la) puériculteur(trice) se décentre de ses propres références et s'attache à la compréhension des références parentales.
- le milieu d'accueil organise, au moins une fois par an, des réunions de parents ou toute autre forme de participation de ceux-ci.
- les réunions de parents permettent de consolider les relations entre les professionnel(le)s du milieu d'accueil et les parents, sur base du projet d'accueil, par exemple, et permettent d'apporter une qualité supplémentaire, non seulement à l'accueil, mais également au partenariat.

Dans la pratique professionnelle :

- des rencontres avec les parents durant l'accueil sont possibles, soit à la demande des professionnel(le)s, soit à la demande des parents eux-mêmes. L'évolution de l'enfant ou toute autre question peuvent ainsi être abordées, dans un temps de disponibilité de part et d'autre.
- des réunions de parents collectives peuvent être organisées avant l'entrée de l'enfant dans le milieu d'accueil. Les professionnel(le)s peuvent alors répondre aux questions des parents et des futurs parents, expliquer et rassurer.
- d'autres réunions en cours d'accueil peuvent avoir lieu, par exemple, lors du passage d'un groupe d'âge à l'autre, ou à tout autre moment opportun. Elles peuvent avoir un caractère festif.

(2). L'accueil de la diversité

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

Dans une société en permanente évolution, de nouvelles configurations familiales apparaissent. Le questionnement n'est pas le jugement.

- le milieu d'accueil se conforme à la réglementation (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil) :

«Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s» (article 9).

« Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières» (article 18).

- la diversité des familles représentées dans les milieux d'accueil concernent, entre autres, les valeurs éducatives ou philosophiques, la langue maternelle, le milieu socio-économique, la culture,....
- la prise en compte de la diversité contribue à la construction de l'identité chez l'enfant.
- l'accueil de la diversité apporte aux enfants et aux équipes un intérêt pour la découverte, pour l'ouverture à l'autre, bref, un enrichissement.

Dans la pratique professionnelle :

- les équipes apportent toute leur attention à la diversité dans un groupe d'enfants et sont attentives à la reconnaissance de la différence, dans une attitude non discriminante, ni dans un sens, ni dans l'autre. Cela permet de questionner et d'adapter les pratiques.
- l'attention des équipes à la différence conduit au travail sur les éventuels préjugés, à la remise en question des pratiques, à la mobilisation et la créativité.
- il est essentiel de favoriser et d'entretenir le dialogue ouvert avec les parents, qui peuvent vivre la peur d'être jugés, et taisent les particularités de leur famille pensant qu'ils permettent ainsi l'intégration de leur enfant.
- la période de familiarisation en début d'accueil est essentielle pour une approche ouverte, et pour l'observation de la diversité en question. Par la suite, il faut pouvoir répondre aux besoins de l'enfant, en connaissance de cause.
- si l'on évite de prendre en considération la diversité, on prend le risque de créer chez l'enfant de l'insécurité face à une trop grande discontinuité entre sa vie dans son milieu familial et sa vie dans le milieu d'accueil. L'équipe ajuste certaines pratiques professionnelles dans le respect de la diversité, tout en permettant à l'enfant d'approprier les pratiques dans son milieu d'accueil.
- écouter les parents et l'enfant sous l'angle de leur diversité ne signifie pas renoncer aux principes de base du milieu d'accueil. On identifie avec les parents tout ce qui peut être commun, ce qui relie et ce qui favorise l'intégration de l'enfant.

En synthèse

Le milieu d'accueil favorise l'inclusion.

L'accueil est un long processus qui débute par l'appropriation de nouvelles habitudes. Le vécu de la diversité favorise la découverte d'autres modes de vie. La complémentarité est un réel atout.

3. L'EQUIPE, son fonctionnement

(1). La composition d'une équipe en milieu d'accueil, les rôles de chacun

- Suivant le nombre d'enfants accueillis, l'équipe est composée d'un(e) ou plusieurs responsables, infirmier(ère)s et/ou assistant(e)s sociaux (ales), de puériculteur(trice)s, du médecin du milieu d'accueil et du personnel d'entretien.
- Une présentation de l'ensemble des membres de l'équipe, par exemple sous la forme de photos ou de représentation plus « symbolique » comme un dessin, rencontre l'intérêt de tous les parents des enfants du milieu d'accueil, amenés à croiser les uns et les autres quotidiennement.
- L'équipe se base sur les mêmes valeurs dans la pratique, dont la cohésion, la confiance et le respect réciproque.
Grâce au projet d'accueil, ces valeurs constituent une condition essentielle pour un travail dans la cohérence.
- Les équipes respectent un devoir de réserve qui assure la confidentialité des observations de l'enfant et de la relation avec les parents.
- Le rôle du (de la) puériculteur(trice) consiste entre autres :
 - à assurer l'accueil des enfants au quotidien,
 - à contribuer de manière professionnelle au développement de l'enfant, dans l'équilibre entre le respect des individualités et les réalités de la collectivité,
 - à soutenir l'activité de l'enfant,
 - à gérer les éventuels conflits et favoriser les interactions entre enfants,
 - à créer un dialogue constructif avec les parents, tenant compte des compétences de tous.
- Le rôle du (de la) responsable consiste entre autres :
 - à entendre et rencontrer les préoccupations de l'ensemble du personnel autour de la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille,
 - à assurer la prise de décision, l'organisation et la gestion du milieu d'accueil au quotidien,
 - à être le(la) garant(e) du respect du projet d'accueil.

Les règles de fonctionnement qui sont expliquées par le(la) responsable avec clarté rassurent l'équipe, tout comme une répartition explicite des tâches. Autant de points de repères qui balisent les pratiques professionnelles.

- Toutes les compétences dans l'équipe sont complémentaires. Elles sont soutenues par le(la) responsable de manière efficace et cohérente. Le(la) responsable mobilise les compétences de chaque membre de l'équipe.
- Le(la) responsable est amené(e) à gérer la dynamique de son équipe.
Chaque milieu d'accueil et chaque équipe ont leur histoire propre, en perpétuelle

évolution. L'état d'esprit d'un travail en équipe est de chercher le plus de constances possibles dans les périodes de changement que vivent parfois les milieux d'accueil. Tout est mis en œuvre pour que ces changements soient opérés dans un climat serein et constructif, avec un souci d'écoute des éventuelles préoccupations au sein d'une équipe en mouvement.

- L'équipe peut jouer le rôle d'un tiers dans la relation entre l'enfant et le(la) puériculteur(trice).
- L'équipe est attentive à entendre l'ensemble des situations qui peuvent être difficiles chez les enfants ou leurs parents (inquiétudes, questionnements, émotions) et communique uniquement les informations importantes pour l'accueil de l'enfant.
- L'équipe dispose de ressources internes que sont, par exemple, les collègues des autres milieux d'accueil.
Il existe également des supports possibles dans les réseaux externes, par exemple en la personne d'experts de la petite enfance.
- Prioritairement, ce sont les réunions d'équipe au sein même du milieu d'accueil qui permettent le partage régulier des réflexions sur les situations quotidiennes avec les enfants, assurant en cela un principe primordial du travail des continuités et de la cohésion.
Ces réunions sont également l'occasion de développer les capacités d'auto critique, d'adaptation et de prise de recul.
Ces échanges entre professionnel(le)s enrichissent et permettent d'évoluer dans un climat de confiance.
L'équipe constitue un espace pour penser la pratique.
En toute circonstance, le bien-être de l'enfant est la priorité.

(2). Les conditions de qualité de vie professionnelle

- L'identité professionnelle des puériculteur(trice)s n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur. Aussi, la reconnaissance d'un métier complexe et à responsabilités importantes est essentielle au bon équilibre de chaque membre de l'équipe et, par conséquent, de l'équipe toute entière.
- La pénibilité physique et psychologique est une réalité dans les métiers de la petite enfance.
- Quand puériculteur(trice)s, infirmier(ère)s et assistant(e)s sociaux(ales) vivent leur travail en bon équilibre, un impact positif sur l'enfant accueilli est assuré.
- Accompagnement de l'enfant dans son développement, observations préventives de difficultés chez l'enfant, soutien aux parents, sont autant de motivations présentes dans le travail en milieu d'accueil.
- Se réunir régulièrement en équipe en-dehors de la présence des enfants est essentiel : ce n'est pas seulement un moyen d'échange, c'est aussi un outil de reconnaissance du travail de l'autre.
- Tout projet peut amener à l'épanouissement de l'équipe lorsqu'il est ouvert à la créativité, à l'expression, à l'écoute réciproque.

(3). Les stagiaires

Des conventions de collaboration avec les écoles sont établies et régissent l'accueil des stagiaires.

- Les stagiaires sont encadré(e)s par un membre de l'équipe. Cet encadrement développe et soutient les apprentissages. Les stagiaires ne peuvent prendre d'initiatives que dans le cadre fixé par l'encadrant, leurs tâches sont définies et évaluées quotidiennement. Ils ne prennent en aucun cas la place du (de la) puériculteur(trice) ou du (de la) responsable qui conserve(nt) leur responsabilité respective.
- L'équipe retire beaucoup de sa participation à la formation des futur(e)s professionnel(le)s de la petite enfance. Encadrer un stagiaire oblige à expliquer les pratiques et leur sens, à réfléchir, prendre du recul et se remettre parfois en question face aux interrogations du/de la stagiaire.
- Les stagiaires peuvent apporter un regard neuf et extérieur et ouvrir de nouvelles perspectives de pratiques au départ de leurs observations.
- Ainsi, un stage en milieu d'accueil peut constituer un bénéfice dans le processus de réflexions d' une équipe. Il doit cependant ne pas contrarier les repères des enfants.

(4). La formation

La formation du personnel est une priorité. Conformément au Code de qualité, le(la) responsable évalue les besoins des membres de son équipe validés par la hiérarchie. Les priorités et le plan formatif annuel sont définis par celle-ci. Une actualisation, une ouverture aux rencontres avec d'autres professionnel(le)s et de nouvelles perspectives dans l'accompagnement des enfants sont propices à l'amélioration des pratiques en milieu d'accueil.

- Les formations s'organisent en interne ou en externe.
- Un travail de transmission des informations et nouveaux acquis est mis en place au sein de l'équipe, lors de réunions d'équipe, ceci afin que chaque professionnel(le) bénéficie de ces apports.

II. LES CONTINUITES ET LES TRANSITIONS

Introduction

- Si les continuités sont fondamentales pour que s'installe une sécurité chez l'enfant, les discontinuités sont une réalité qui structure, au sens où celles-ci déterminent les expériences de séparation entre le bébé et son environnement.
- L'imprévisibilité même des discontinuités peut avoir des effets perturbants sur le développement de l'enfant. Dans la mesure où existeraient certaines perturbations, il est fondamental d'insister sur le travail des continuités dans les transitions quotidiennes.
- La capacité de représentation de ce qui existe, sans être présente, pallie progressivement les vécus de discontinuité pour l'enfant.
- La question des continuités dans les transitions vécues par l'enfant et ses parents est travaillée principalement dans les chapitres suivants :
le dispositif du premier accueil, l'accueil au quotidien, l'observation, le concept de référence, la pratique du suivi, la fin de l'accueil.

(1.) Le dispositif du premier accueil

Il faut préciser d'emblée qu'il ne s'agit pas ici de la possibilité qu'ont les parents de contacter un milieu d'accueil, dans le cadre de la procédure d'inscription (liste des 5 milieux d'accueil), avant l'attribution définitive d'une place pour l'enfant.

Les milieux d'accueil souhaités sont dans l'obligation de répondre à la demande d'une rencontre formulée par les parents leur permettant de comprendre le fonctionnement d'un milieu d'accueil.

Le dispositif du premier accueil concerne le premier entretien, la rencontre avec les parents, la visite du milieu d'accueil, la familiarisation.

a. Le premier entretien

Le premier entretien entre le (la) responsable et la famille est mis en place au plus tard un mois après l'attribution de la place par le service de la centralisation.

Lors de cet entretien, le contrat d'accueil est signé et les parents reçoivent le règlement d'ordre intérieur (ROI) et le projet d'accueil.

Cette rencontre a lieu au sein du milieu d'accueil.

Lorsque le milieu d'accueil ne peut pas accueillir l'enfant et ses parents dans des conditions optimales, le premier entretien peut avoir lieu en dehors des heures d'ouverture du milieu d'accueil.

b. La rencontre avec les parents et la visite du milieu d'accueil

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- toute rencontre avec les parents se réalise au sein du milieu d'accueil pour permettre d'amorcer l'intégration de l'enfant et de sa famille directement dans l'espace de vie du début à la fin de son séjour.
- l'accompagnement des parents s'ébauche dès le premier entretien et permet de construire progressivement une relation de confiance.
- les rencontres doivent se dérouler dans un espace d'intimité et de disponibilité garanties, par souci de discrétion.
- les rencontres préalables à l'entrée en milieu d'accueil favorisent la qualité de la période de familiarisation qui s'en suit.
- la visite du milieu d'accueil a comme objectif que les parents visualisent l'espace et fassent connaissance avec l'équipe, responsable(s) et puériculteur(trice)s qui accompagneront l'enfant durant son séjour.

Dans la pratique professionnelle :

- la date fixée pour la visite du milieu d'accueil est établie directement entre le(la) responsable et les parents, compte tenu des disponibilités du (de la) responsable et des enfants accueillis qui ne peuvent pas être perturbés par trop d'intrusions extérieures.
- la visite du milieu d'accueil se fait préférentiellement en fin de journée ou en dehors des heures d'ouverture du milieu d'accueil, pour éviter de perturber les enfants et donner plus de liberté aux échanges.
- la rencontre qui permet de compléter le dossier administratif de l'enfant peut avoir lieu indépendamment de la visite du milieu d'accueil.
- les rencontres individuelles avec les parents et l'enfant dans le milieu d'accueil ont lieu impérativement avant la période de familiarisation.

c. La familiarisation

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- l'organisation d'une familiarisation est primordiale pour le bien-être de l'enfant, ainsi que pour celui du parent qui aide le(la) professionnel(le) à connaître l'enfant.
- le sens d'une immersion progressive dans l'accueil est de plusieurs ordres :
 - la création d'un lien entre l'enfant et les puériculteur(trice)s, au départ en présence des parents, permet de mettre en place progressivement la base d'une sécurité, base qui favorise l'ouverture de l'enfant au monde extérieur,
 - l'enfant découvre un milieu inconnu jusque là, et tous ses sens sont en éveil : l'odorat, le toucher, l'ouïe, la vision, le goût,
 - l'attention des puériculteur(trice)s est également centrée sur l'importance de contenir

un éventuel désarroi de l'enfant, et de lui apporter une expérience de continuité, suite à la rupture avec son monde familial et quotidien.

Par exemple, dès son entrée dans le service, l'enfant pleure, se met en retrait ou se réfugie dans le sommeil, ou encore l'enfant qui semble s'adapter très vite peut vivre néanmoins certaines difficultés, mais ne l'exprimera pas sous une forme explicite.

- l'observation des comportements et des habitudes de l'enfant est d'emblée centrale, non seulement quand il est seul, mais quand il est avec ses parents,

- les parents découvrent en même temps la vie en collectivité dans laquelle leur enfant sera intégré,

- la bienveillance réciproque dans les échanges renforce le sentiment de confiance chez les parents.

- sécuriser le parent, c'est sécuriser l'enfant, et réciproquement.

Dans la pratique professionnelle :

- la durée de la familiarisation est d'une semaine minimum et de deux semaines maximum, consécutives et non facturées.
- même si les parents connaissent déjà le milieu d'accueil (par exemple, si un aîné y a déjà été accueilli), chaque enfant doit bénéficier d'une période de familiarisation.
- on évite d'organiser plusieurs familiarisations en même temps dans le service, pour que chacune d'elles soit de qualité, ainsi que pour ne pas perturber les autres enfants présents.
- le bon déroulement de la familiarisation est favorisé par l'organisation d'un temps et d'une disponibilité dans l'équipe, dans les limites de la durée prévue du dispositif.
- on propose plusieurs temps dans la familiarisation : des temps pour l'enfant avec le parent, des temps courts pour l'enfant seul, et des temps plus longs pour l'enfant seul qui incluent au moins un repas (un biberon, généralement) et une période de sommeil.
- au-delà de ce délai de 2 semaines, si l'on se rend compte que l'adaptation est problématique pour l'enfant, une nouvelle période de familiarisation d'une semaine maximum peut être envisagée. Dans ce cas, l'enfant est accueilli par demi-journées. Ces demi-journées sont, quant à elles, facturées.
- au moment de la fermeture du milieu d'accueil de l'enfant durant l'été, l'accueil de ce dernier est possible, sous certaines conditions, dans une autre structure. Dans ce cas, une période de familiarisation dans cet autre milieu d'accueil sera respectée. Elle sera, de fait, aménagée sur un temps plus court par rapport à la période de familiarisation décrite ci-dessus, mais répondra aux mêmes principes de base.

(2). L'accueil au quotidien

a. les rituels et les repères

Principes de base dans les milieux d'accueil de la Ville de Liège :

concernant les rituels

- les rituels sont mis en place par les professionnel(le)s pour aider l'enfant à rendre les changements de son environnement plus prévisibles.
- l'enfant peut participer lui-même à cette mise en place, ou encore créer les rituels dont il a besoin.
- les rituels donnent confiance et sécurisent les enfants.
- les rituels aident les enfants à construire leur identité, structurent leur vie et leur permettent de surmonter leurs peurs.
- les rituels quotidiens deviennent des repères pour l'enfant.

Dans la pratique professionnelle :

- lors de l'accueil du matin, les rituels de séparation, propres à chaque enfant, sont respectés par l'équipe. Le temps à y consacrer doit être adapté.
- les rituels s'inscrivent dans la durée et la répétition. Si on prend l'exemple du groupe des grands, la lecture ou la relaxation peut être proposée aux enfants, chaque jour, avant le repas de midi. On peut consacrer aussi un temps d'accueil avec une présentation des enfants présents ce jour-là dans le groupe, et ne pas omettre de dire qui est absent (cette pratique est différente de l'activité dirigée à l'école maternelle).
- les rituels évoluent en fonction du sens que les enfants leur donnent. Par conséquent, certains rituels disparaissent ou apparaissent.

Principes de base dans les milieux d'accueil de la Ville de Liège :

concernant les repères

- les repères sont indispensables pour le développement du sentiment de sécurité de chaque enfant notamment dans la similitude de la prise en charge au moment du repas, du soin,....
- la stabilité d'une équipe constitue également un repère pour l'enfant.

Dans la pratique professionnelle :

- les repères existent dans chaque lieu de vie :
 - les bébés disposent de leur lit, et les plus grands d'une couchette personnelle,
 - chaque lit ou couchette est disposé au même endroit,
 - s'il le souhaite, l'enfant dort avec un objet de son choix (sous réserve des impératifs de sécurité),
 - dans le service des bébés, l'enfant passe ses moments d'activité à un endroit déterminé qu'il apprendra à connaître, jusqu'à ce qu'il puisse se déplacer et découvrir, à

son rythme, son environnement,

- idéalement, l'enfant dispose à table d'une place qui lui est réservée, ce qui l'aide à se situer dans le groupe des enfants.

b. L'objet transitionnel

Principes de base dans les milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- l'objet transitionnel appelé souvent « doudou » a une fonction symbolique et rassurante, notamment pour ses propriétés sensorielles. Il représente, progressivement, un lien et un support pour l'enfant et lui permet de se représenter mentalement ce dont il est séparé.
- l'objet transitionnel accompagne l'enfant et assure ainsi une continuité entre ses différents milieux de vie.
- certains enfants ne vivent pas la nécessité de s'accompagner d'un objet transitionnel.

Dans la pratique professionnelle :

- l'objet transitionnel a une fonction propre à chaque enfant. La fréquence et la durée d'utilisation de l'objet est à chaque fois singulière.
- Les professionnel(le)s veillent à ce que l'objet transitionnel de chaque enfant soit respecté par tous. Tout jugement quant à ses caractéristiques est inapproprié.
- l'objet transitionnel reste accessible à l'enfant dans son espace de vie.
- quand l'enfant y reste accroché, un objet transitionnel constitue parfois pour certains enfants un obstacle à l'ouverture vers les autres. Dans ce cas, il est nécessaire de chercher en équipe le sens de ce comportement, sans supprimer d'emblée l'objet.

c. Les jeux

Principes de base dans les milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- tout objet à disposition de l'enfant dans son environnement peut être un support d'expérimentation et de créativité.
- les jeux variés et nombreux permettent une richesse des explorations.
- une organisation en petits groupes d'enfants est toujours plus propice aux activités ludiques.
- indépendamment du stade de développement, l'enfant peut se saisir de tous types de jeux. Selon son âge, l'utilisation d'un jeu plutôt qu'un autre est porteuse de sens.

Dans la pratique professionnelle :

Le choix du matériel de jeu suivant les périodes successives du développement psychomoteur de l'enfant est :

- dans la première période du développement dite « sensorielle » (jusqu'à plus ou moins 9 mois), l'enfant :
 - échange avec le monde extérieur au moyen de ses sens (vue, odorat, goût, toucher, ouïe),
 - construit sa sécurité de base,
 - a besoin de retrouver des repères relationnels, mais aussi ses repères dans l'espace (par exemple : être déposé sur le tapis, tous les jours, au même endroit),
 - développe sa motricité globale (commence à se déplacer) et sa motricité fine (manipule des objets).

jeux à privilégier : les tapis épais, les objets légers/colorés/de textures et de consistances différentes, les objets sonores (bruits légers), le module d'éveil, les livres en tissu/carton/plastique, les anneaux de dentition.
- durant la deuxième période du développement dite d' « exploration » (plus ou moins de 9 à 18 mois), l'enfant :
 - acquiert progressivement la représentation d'un objet quand celui-ci n'est pas présent (ce qu'on appelle «la permanence de l'objet»),
 - découvre son environnement,
 - multiplie les mouvements complexes,
 - fait des manipulations plus fines, de mieux en mieux maîtrisées,
 - engage des activités plus diversifiées.

jeux à privilégier : les objets à manipuler/tirer/pousser (garage, petites voitures, animaux,...), les jeux d'emboîtements, les jeux de transvasement (remplir et vider des contenants), les objets de différentes hauteurs à escalader, les livres de différentes textures, les musiques ponctuelles et non continues pour qu'elles n'entravent pas l'apprentissage du langage (instruments de musique, CD, pour les rondes, les gestuelles,...), les livres avec accompagnement des premiers mots, les poupées, les déguisements, les jeux de cache-cache, le miroir.
- durant la troisième période dite de « l'affirmation de soi et du jeu symbolique » (plus ou moins de 18 à 36 mois), l'enfant :
 - se trouve à la fin de la période sensorimotrice, avec accès à la représentation,
 - se représente les personnes et les objets, même s'il ne les voit pas,
 - peut se décentrer de lui-même et aller vers les objets et les autres,
 - continue son développement intellectuel et sa compréhension du monde par le jeu symbolique, l'imitation, le langage, le dessin, par exemple.

jeux et activités à privilégier : les activités diversifiées libres et/ou encadrées, les jeux moteurs (vélos sans pédales, puis avec pédales), le toboggan, la cage à grimper, les puzzles, la peinture, la plasticine, les jeux d'imitation et d'activités partagées, les jeux favorisant l'accès à la symbolisation (dînette, poupées, bricolage, docteur, déguisement,..).

Quel que soit l'âge de l'enfant, dans les milieux d'accueil, on utilise de plus en plus les « jeux hétéroclites ». Il s'agit d'un matériel de récupération, en grand nombre d'exemplaires, qui est proposé à l'enfant, sans intention particulière, pour les jeux moteurs, les jeux d'exploration et les jeux symboliques.

Ce type de jeux favorise la créativité de l'enfant, car il n'y a pas de manière unique de les utiliser, donc pas de sentiment « d'échec » pour l'enfant dans l'activité ludique.

Les jeux hétéroclites respectent le rythme du développement de l'enfant, un même objet pouvant être utilisé de différentes façons (manipulation, exploration, construction,...).

Ils favorisent aussi les échanges entre enfants sous forme d'imitation ou de collaboration, par exemple.

d. L'espace de l'enfant et de l'équipe, son aménagement

Principes de base dans les milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- les types d'espace : physique, visuel, sonore, relationnel sont pris en compte.
- sans entraver les besoins de découverte de l'enfant, les normes de sécurité sont respectées.
- des observations approfondies et fréquentes sont réalisées.
- l'expérimentation, l'exploration, la liberté de mouvement sont nécessaires.
- l'enfant peut faire un choix entre différents jeux et activités, à tout moment de la journée, ce qui encourage l'activité autonome et la réalisation de ses projets.
- l'organisation en groupes plus restreints d'enfants favorise les interactions.
- une ambiance calme favorise toujours un bon déroulement des activités ludiques.
- des espaces sont aménagés, tantôt modulables, tantôt fixes, en tenant compte de jeux adaptés au développement de l'enfant, des préférences des enfants, du nombre d'enfants et de puériculteur(trice)s.

Dans la pratique professionnelle :

l'aménagement de l'espace suivant les périodes successives du développement de l'enfant est :

- durant la première période dite « sensorielle » (jusqu'à 9 mois environ), on privilégie :
 - les tapis fermes,
 - un espace sommeil séparé de l'espace de vie, pour le respect du rythme de sommeil des enfants,
 - un espace qui protège l'enfant quand les autres se déplacent peut le sécuriser psychologiquement, car il constitue un espace restreint plus apaisant. Par exemple, un parc surélevé, un espace délimité par des barrières.
- durant la deuxième période d' « exploration » (de 9 à 18 mois), on privilégie :
 - des zones délimitées par des espaces et cloisons, qui favorisent une activité plus posée des enfants et des jeux coopératifs,
 - des coins doux accessibles aux enfants tout au long de la journée, où les

enfants peuvent se reposer ou s'isoler s'ils le souhaitent,

- des meubles qui permettent l'accès visuel de la puéricultrice aux enfants, et dans lesquels sont rangés des jeux accessibles,

- un espace sommeil, idéalement séparé de l'espace de vie, pour le respect du rythme des enfants, et où chaque enfant a son propre lit.

- durant la troisième période dite de « l'affirmation de soi et du jeu symbolique » (18 à 36 mois), on privilégie :

- plusieurs espaces de vie fixes et modulables (coin doux, bac à boules, bibliothèque, cuisinette,...).

Le positionnement du (de la) puériculteur(trice) dans l'espace :

- à certains moments et selon les circonstances, il est essentiel que l'adulte se positionne de manière à être à la hauteur de l'enfant (avec chaise basse ou coussin, si nécessaire).
- l'enfant est sécurisé lorsqu'il voit les puériculteur(trice)s, ce lien visuel est un repère contenant et sécurisant. Ceux(celles)-ci veillent donc à se répartir dans l'espace, et à réajuster leur position en fonction des déplacements de chacun(e) d'entre eux(elles).
- l'intervention systématique de l'adulte ne favorise pas l'activité autonome de l'enfant, ni son plaisir de la découverte.
- à l'inverse, une attitude trop en retrait de l'adulte peut engendrer des comportements transgressifs (cris, morsures, conflits...) ou un sentiment d'abandon chez l'enfant.

(3). L'observation

Principes de base dans les milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- l'observation est une attitude professionnelle, active.
- l'observation est considérée comme un véritable soin apporté à l'enfant
- l'observation est un outil pertinent dans la connaissance approfondie de l'enfant, outil à valoriser en tant que tel.
- l'observation permet d'agir auprès de l'enfant et, par conséquent, d'ajuster continuellement les pratiques.
- les contenus d'une observation de l'enfant peuvent être le point de départ des échanges au sujet de l'enfant, lors des réunions d'équipe.
- l'observation est un outil de prévention des difficultés chez l'enfant.

Dans la pratique professionnelle :

- il existe plusieurs supports d'observation, parfois d'ailleurs construits par l'équipe. Ces supports facilitent, d'une part, le retour et les échanges dans l'équipe, en restant centrés sur l'enfant lui-même, d'autre part, le retour vers la famille, surtout pour les bébés en général.
Par exemple : les fiches d'observation, avec des repères à observer, les fiches de

liaison journalière, dans lesquelles une partie est remplie par le parent et l'autre par le(la) puériculteur(trice), le carnet de bord, complété par l'équipe des puériculteur(trice)s et support de communication avec la famille, le portrait de l'enfant, réalisé en partenariat avec la famille, le carnet de liaison, proposé aux parents et qui relate des moments de vie autour de l'enfant en milieu d'accueil et à la maison.

(4). Le concept de référence

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- dans le milieu d'accueil, « l'accompagnateur(trice) privilégié(e) » est le(la) puériculteur(trice) chargé(e) d'assurer une relation individualisée avec l'enfant. L'accompagnateur(trice) privilégié(e) est une référence qui facilite les premiers contacts avec l'enfant et ses parents.
- la désignation d'un(e) seul(e) accompagnateur(trice) privilégié(e) trouve tout son sens durant la période de familiarisation. C'est précisément dans cette période que la présence et l'accompagnement d'un(e) seul(e) professionnel(le) permet que s'installe progressivement une observation et une relation de confiance avec l'enfant et les parents. Le(la) professionnel(le) constitue un repère essentiel, avant l'immersion dans l'accueil au quotidien.
- par la suite, l'accompagnateur(trice) privilégié(e) joue un rôle de relais pour ses collègues. Ainsi, l'enfant est pris progressivement en charge par l'ensemble des professionnel(le)s du service concerné. Ceux(celles-ci) gardent en tête l'enfant, c'est le fil rouge qui permet la continuité de l'accueil.
- on parle alors d'« une équipe de référence ». Celle-ci est un tout composé de ressources, compétences et individualités complémentaires, autant de conditions favorisant l'accompagnement optimal de l'enfant dans la cohérence. L'enfant est entouré, observé et suivi dans son évolution par plusieurs adultes qui travaillent dans la cohésion.

Dans la pratique professionnelle :

- l'accompagnateur(trice) privilégié(e) est présent(e) dès les premières rencontres avec les parents et l'enfant ainsi que durant la période de familiarisation.
- après avoir entamé une relation individualisée avec un(une) puériculteur(trice), le champ relationnel sécurisant de la période de familiarisation s'élargit à plusieurs figures d'attachement. Néanmoins, l'accompagnateur(trice) privilégié(e) est celui(elle) qui joue un rôle de fil conducteur, à la fois pour l'enfant, les parents et les collègues. Dans ce sens, les informations et les observations seront partagées entre l'accompagnateur(trice) privilégié(e) et ses collègues, en garantissant la cohérence et les continuités dans les pratiques.
- le rôle de l'équipe de référence neutralise les éventuels rapports d'exclusivité ou de « dépendance », tant pour les puériculteur(trice)s que pour l'enfant et les parents.
- la première équipe de référence prend progressivement en charge l'enfant lors de son entrée effective en milieu d'accueil, et ce, jusqu'à l'âge minimum de 18 mois.
- une seconde équipe de référence peut prendre le relais dans le cadre du changement de groupe d'âge de l'enfant en assurant une transition progressive.

- l'absence éventuelle d'un membre de l'équipe ne constitue pas un frein à la prise en charge soutenue de l'enfant. En effet, chaque membre de l'équipe est au courant du quotidien de chaque enfant et poursuit le dialogue avec les parents. Pour l'enfant, la continuité est assurée, sans perte majeure de repère.

(5). La pratique du suivi

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- on entend par « suivi » l'accompagnement de l'enfant par la même équipe de puériculteur(trice)s, qui effectue le passage d'un groupe d'âge à un autre, en même temps que l'enfant.
- les relations avec les parents qui se développent sur une plus longue durée facilitent la confiance.
- le suivi est un outil pour travailler les continuités et favoriser la sécurité interne de l'enfant. La stabilité dans la pratique du suivi influence le développement de l'enfant.

Dans la pratique professionnelle :

- quand un enfant entre dans un milieu d'accueil, il connaît d'emblée des expériences de séparation avec son milieu familial. Il est donc nécessaire de lui permettre de s'adapter progressivement aux autres enfants et aux puériculteur(trice)s qui l'accueillent en équipe.
- un enfant de moins de 12 mois est, la plupart du temps, aux prises avec une angoisse face aux personnes moins familières, car il ne peut encore se représenter « l'absence » d'autrui.
- il s'agit donc de donner à l'enfant une stabilité dans son accompagnement jusqu'à ce que son développement psychique lui permette d'aller à la rencontre de l'autre avec confiance.
- par conséquent, le suivi est une pratique pertinente et adaptée aux petits et moyens, car un groupe d'enfants en bas âge qui évolue avec une même équipe de référence peut se développer avec des repères stables, et cela jusqu'à ce qu'il soit dans la capacité de passer à une autre étape. Une pratique du suivi est réalisée jusqu'à 18 mois minimum, pour les groupes des petits et des moyens.
- une place personnalisée est donnée à chaque enfant, au sein d'un groupe qui évolue en même temps et ce, tout au long du séjour au sein du milieu d'accueil.

(6). La collaboration avec les partenaires externes

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- l'inscription dans un réseau d'actions locales pour l'enfance peut favoriser une continuité dans la prise en charge de l'enfant.
- l'implication de divers partenaires dans un projet commun est un vecteur de professionnalisation. C'est pourquoi les rencontres avec des professionnels extérieurs sont favorisées. Celles-ci sont préparées en fonction d'objectifs définis par le milieu d'accueil et selon des modalités validées par la hiérarchie.

- des collaborations réfléchies favorisent le processus de socialisation de l'enfant.

Dans la pratique professionnelle :

- tout projet avec des partenaires externes doit être validé par la hiérarchie.
- il tient compte des besoins de l'enfant ainsi que des exigences spécifiques d'un accueil professionnel.
- la participation des enfants à des actions organisées avec des partenaires externes peut avoir lieu moyennant l'accord des parents et le respect des conditions optimales de sécurité physique et psychique.
- cette activité doit avoir du sens pour assurer un lien de continuité et de cohérence avec les pratiques du projet d'accueil.

(7). La fin d'accueil

a. pour les enfants

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège

- au moment de sa sortie du milieu d'accueil, l'enfant a réalisé un travail progressif de différenciation jusqu'à la prise de conscience d'une identité propre.
- l'autre et les objets continuent à exister, même si les enfants ne les voient pas. L'enfant peut donc se décentrer de lui-même et s'ouvrir vers l'extérieur.
- ces acquisitions ont toute leur importance pour l'entrée à l'école maternelle, car elles vont faciliter la séparation entre l'enfant et son milieu familial et lui permettre d'investir les apprentissages.
- l'enfant va continuer son développement intellectuel et sa compréhension du monde par le jeu symbolique, l'imitation, le langage, le dessin et, plus tard, l'apprentissage de l'écrit.
- une transition harmonieuse du milieu d'accueil vers l'école permet à l'enfant d'acquérir sécurité et confiance en soi pour vivre d'autres transitions et changements dans la vie.

Dans la pratique professionnelle :

- dans le but que l'enfant vive cette transition sans rupture nette, les professionnel(le)s sont attentif(ve)s à préparer le départ vers l'école.
- l'accent est mis sur l'importance de se dire au revoir, de verbaliser cette séparation, d'élaborer l'absence des autres enfants déjà partis à l'école maternelle.
- le dialogue autour du thème du départ à l'école est proposé à l'enfant, de temps à autre, autour d'une lecture ou de jeux symboliques.
- à cette période du développement de l'enfant, des activités plus structurées peuvent aussi être organisées, pour préparer l'enfant à un accueil plus centré sur l'acquisition de nouvelles compétences.

- une familiarisation à l'école maternelle est conseillée aux parents, mais la fréquentation simultanée du milieu d'accueil et de l'école n'est pas souhaitable au-delà d'une période d'une semaine, au risque de perturber l'enfant dans ses repères.
- les critères principaux à prendre en compte chez l'enfant, pour évaluer si son entrée à l'école maternelle est pertinente, sont : sa fatigabilité, sa facilité ou non à se séparer des parents, sa socialisation (possibilité de prendre sa place parmi les autres), son langage, son autonomie (possibilité d'exprimer ses besoins).
- Le fait qu'un enfant « s'ennuie » n'implique pas qu'il soit prêt à l'entrée en école maternelle.
- Il n'appartient pas au milieu d'accueil de s'exprimer sur l'intérêt de fréquenter un établissement scolaire plutôt qu'un autre.

b. pour les parents

Principes de base des milieux d'accueil de la Ville de Liège :

- il est souhaitable qu'une cohérence existe entre la famille, le milieu d'accueil et l'enfant au sujet des informations sur son passage à l'école maternelle.

Dans la pratique professionnelle :

- des rencontres avec les parents sont organisées :
 - pour se dire au revoir,
 - pour qu'ils puissent échanger par rapport à ce passage,
 - pour les informer sur les différences importantes entre la vie en milieu d'accueil et celle à l'école maternelle (encadrement, organisation des activités,...),
 - pour favoriser les échanges, au sens large du terme.
- les rencontres avec les familles sont tantôt individuelles, tantôt collectives, sous forme festive éventuellement.

c. pour l'équipe

Dans la pratique professionnelle :

- les réunions peuvent permettre aux membres de l'équipe d'échanger et d'accueillir les émotions lors du départ d'un ou plusieurs enfants.

III. LA SANTE ET LA SECURITE

(1). Le suivi médical

a. les visites médicales

Des visites médicales sont organisées suivant le rythme établi par l'ONE.

Le médecin du milieu d'accueil a essentiellement un rôle préventif tout comme le médecin d'une consultation de nourrissons. Il est chargé du contrôle et de la promotion de la santé des enfants.

Les visites ont lieu selon un calendrier précis établi par l'ONE.

Le médecin effectue un examen à l'entrée pour chaque enfant, dans la mesure du possible en présence des parents. Ceux-ci devront fournir un certificat médical d'entrée assurant que l'enfant peut fréquenter le milieu d'accueil collectif et reprenant les dates des vaccins déjà réalisés.

Les visites se déroulent le jour défini par le milieu d'accueil, les parents sont prévenus et peuvent y participer quand ils le souhaitent. La puéricultrice est également présente et fournit les renseignements nécessaires au médecin (développement psychomoteur, langage,...).

Les enfants sont pesés et mesurés au moins une fois par mois.

Le carnet de santé est indispensable pour la visite médicale, il fait le lien entre les différents intervenants, le médecin y retranscrit le résultat de son examen.

La visite médicale dans le milieu d'accueil ne peut remplacer le médecin traitant (pédiatre ou généraliste) auquel il est recommandé aux parents de s'adresser en cas de maladie.

Un dépistage précoce des troubles de la vue organisé par l'ONE a lieu une fois l'année dans les structures pour tous les enfants à partir de 18 mois.

b. les vaccinations

L'enfant qui fréquente un milieu d'accueil doit être vacciné selon le calendrier vaccinal contre les maladies suivantes : polio, diphtérie, coqueluche, hémophilus influenzae, rougeole, rubéole et oreillons.

Les parents ont le choix de confier la vaccination de leur enfant au médecin du milieu d'accueil ou à un autre praticien. Si l'enfant est vacciné dans le milieu d'accueil, les parents procurent le carnet de santé dans lequel seront retranscrites les dates de vaccin. Si l'enfant est vacciné en dehors du milieu d'accueil, les parents informent la responsable au fur et à mesure des dates de vaccination en produisant la carte de vaccination ou le carnet ONE.

c. les maladies

En cas de maladie, ou si l'enfant a plus de 38,5° de température et présente un état général altéré, les parents sont tenus de demander un avis médical.

Le retour dans le milieu d'accueil est soumis à l'approbation du médecin de l'enfant qui indiquera sur le certificat médical la date de reprise.

Le médecin du milieu d'accueil, le/la responsable peut prendre la décision d'évincer un enfant s'il existe un risque pour la collectivité.

Le tableau des évictions obligatoires en cas de maladie contagieuse se trouve dans le dossier de l'enfant. Cette décision peut également être prise lorsque l'enfant n'est pas atteint d'une maladie qui justifie son éviction, mais que son état général est altéré et que sa surveillance ne peut être assurée par le milieu d'accueil (ex : bronchiolite avec détresse respiratoire importante,...).

d. les médicaments

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans certificat médical précisant chacun des points suivants :

- le nom de l'enfant
- le nom du médecin prescripteur ainsi que son cachet
- la date de prescription
- le nom du médicament à administrer
- la posologie et le mode d'administration
- la durée du traitement

Seul un antipyrétique (paracétamol) sera administré en cas de nécessité.

L'infirmière ou les puéricultrices vérifient la prescription, les dates de péremption et les dosages des médicaments amenés par les parents.

Concernant les aérosols, le nombre d'administrations est limité, de sorte que celles du matin et du soir soient pratiquées à la maison.

L'application stricte de ce règlement permet de veiller au mieux à la santé de chacun des enfants.

e. la prévention

Les équipes sont soucieuses des moyens de prévention mis en œuvre dans le cadre de la mort subite. Ceux-ci sont connus et appliqués par les puériculteur(trice)s, l'ensemble du personnel a suivi une formation de réanimation du nourrisson.

Des consignes écrites sont affichées quant à la procédure d'urgence en cas d'arrêt cardiorespiratoire.

Les enfants monitorisés sont acceptés au sein du milieu d'accueil moyennant du matériel en parfait état de marche et des explications d'usage très claires. Le mode d'emploi du monitoring, ainsi qu'un certificat médical attestant de l'autorisation de fréquentation doivent être fournis.

Au besoin, le service hospitalier chargé de l'enfant sera sollicité pour venir expliquer sur place le maniement de l'appareillage.

Certains membres du personnel ont suivi des cours de secourisme.

f. le suivi du personnel

Le suivi médical du personnel est assuré par le Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT). Il est annuel et obligatoire.

(2). L'alimentation

a. la qualité de l'alimentation

La réglementation en la matière est la suivante :

Chaque milieu d'accueil est autorisé par l'Agence Fédérale de la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (A.F.S.C.A.) à manipuler et à distribuer des aliments.

Sur base de la réglementation en vigueur, un système d'auto-contrôle :

- de la manipulation et des conditions de stockage des denrées alimentaires,
- du nettoyage et de la désinfection des locaux et surfaces en contact avec les aliments, a été mis en place.

Par exemple : des échantillons de repas mixés sont prélevés chaque jour puis conservés durant 72 heures et tenus à la disposition des contrôleurs de l'A.F.S.C.A.

b. les menus

Les repas sont préparés et livrés quotidiennement.

Un groupe de travail constitué de plusieurs responsables de milieu d'accueil et de délégués du fournisseur élabore les menus.

Ces intervenant(e)s se rencontrent régulièrement afin que les repas proposés aux enfants soient non seulement équilibrés, variés, préparés avec des fruits et légumes de saison mais également attractifs, tant sur le plan de leur texture que sur celui des couleurs présentes dans les assiettes.

Les menus hebdomadaires sont affichés au sein de chaque milieu d'accueil.

c. les repas

Quel que soit le type d'alimentation lactée, nous accompagnons les parents dans leur choix et leur projet.

Ainsi, pour l'allaitement maternel, les parents ont la possibilité d'apporter le lait congelé ou non. Le milieu d'accueil soutient tout projet d'allaitement et organise un espace pour ce faire.

Le/la responsable rappellera les consignes pour de bonnes conditions de transport et de conservation de cet aliment.

En ce qui concerne les biberons de lait infantile, le milieu d'accueil fournit une marque de lait premier et deuxième âge. Tout autre lait est fourni par les parents dans son emballage d'origine et la boîte doit être scellée.

Le milieu d'accueil dispose du matériel nécessaire pour préparer les biberons, à la demande, au fur et à mesure de la journée.

Les dates d'ouverture des boîtes sont notées sur l'emballage.

La durée de conservation est de trois semaines après l'ouverture.

Lors de la diversification alimentaire, tout nouvel aliment sera introduit au domicile et donné dans le milieu d'accueil, selon les recommandations du médecin et de l'ONE.

L'introduction d'un nouveau type d'aliment se fait en partenariat avec les parents.

Pour assurer une continuité entre la maison et le milieu d'accueil, les parents informent le personnel des modifications apportées au régime de l'enfant.

Pour les enfants en début de diversification alimentaire, le milieu d'accueil a la possibilité de commander des carottes ou des courgettes si le légume prévu au menu ne lui a pas encore été présenté.

Si l'enfant n'a jamais consommé de poisson, le milieu d'accueil peut également commander de la volaille.

Le milieu d'accueil ne peut accepter d'aliment venant de l'extérieur, à l'exception du lait maternel et du lait en poudre dans les conditions reprises ci-dessus.

Jusqu'à l'âge où les enfants mangent attablés en petit groupe, le rythme de l'enfant est respecté.

Les aliments sont au départ cuits à l'eau et leur texture est adaptée à l'évolution de l'enfant (mixés, écrasés, coupés en petits morceaux).

Chaque repas est additionné, au moment de le servir, d'huiles végétales variées ou de beurre.

De l'eau sera présentée aux enfants, à la cuillère ou au gobelet, tout au long de la journée.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les repas pourront être adaptés sur base d'un certificat médical.

Les régimes particuliers seront respectés dans la mesure du possible. Les parents doivent compenser au domicile le manque de certains aliments.

Le mobilier est adapté à la taille et au développement psychomoteur des enfants.

(3). L'hygiène

L'hygiène reste un élément essentiel dans une vie en collectivité.

Elle regroupe un ensemble de principes et de pratiques ayant pour but de préserver et d'améliorer la santé de chaque individu.

Elle se base principalement sur les normes HACCP (Hazard Analyses Critical Control Point/Analyse des dangers et maîtrise des points critiques) et de l'AFSCA

Les mesures d'hygiène portent tant sur l'hygiène individuelle que sur celle des locaux et de l'alimentation.

Ainsi, le personnel suit régulièrement des formations et des remises à niveau afin d'assurer de bonnes pratiques en la matière.

Dans l'exercice de ses missions quotidiennes, tout le personnel doit respecter les normes en matière d'hygiène.

Celles-ci sont affichées au sein des structures, comme le lavage des mains, le port de gants. Le port de bijoux, de faux ongles et de vernis est réglementé.

Des affichettes rappellent les règles de base d'un bon lavage des mains auprès de chaque évier et dans les toilettes.

Les membres du personnel sont tenus de porter une tenue de travail fournie et entretenue par l'employeur et des chaussures adaptées et réservées à la crèche.

Nous utilisons du savon et de l'eau pour les changes.

L'usage des gants est vivement recommandé et mis à disposition par le SIPPT (Service Interne de Prévention et de Protection au Travail de la Ville de Liège).

Les crèmes pour le change ne sont pas préconisées, sauf sur prescription médicale.

Cependant, le milieu d'accueil dispose d'une crème en cas de nécessité.

Les parents sont invités à porter des sur-chaussures avant d'entrer dans les services désignés et à les remettre dans les bacs prévus à cet effet.

Toutes les surfaces de soins sont désinfectées plusieurs fois par jour selon les méthodes préconisées.

Les milieux d'accueil utilisent une gamme de produits adaptée aux besoins et approuvée par un groupe de travail composé d'experts compétents en la matière.

Les sols, les tapis sont lavés quotidiennement.

Les jeux sont lavés régulièrement afin d'assurer une bonne hygiène, tous les jeux portés en bouche subissent une rotation et un lavage constant.

Les bavoirs, les essuies et la literie sont individuels et lavés régulièrement à haute température.

Une vigilance est apportée à l'apprentissage de l'hygiène chez les enfants, notamment par le lavage des mains.

Concernant l'hygiène alimentaire, tous les dispositifs mis en place respectent les normes de l'AFSCA.

En effet, chaque personne manipulant de la nourriture doit porter la charlotte et un tablier à usage unique et travaille sur un plan propre et désinfecté au préalable.

Les notions d'hygiène alimentaire, du personnel et des équipements sont scrupuleusement remises à jour et ce, régulièrement.

(4). La sécurité

La sécurité est une préoccupation constante dans un milieu d'accueil.

a. la sécurité dans le bâtiment

Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont affichés et les mesures préventives applicables en cas d'épidémies graves (comme la méningite) sont accessibles.

Les règles et normes en matière de sécurité au sein du milieu d'accueil sont conformes à celles édictées par l'ONE (Office National de l'Enfance), l'IILE (Intercommunale d'Incendie et Environs de Liège), le SIPPT (Service Interne de Prévention et de Protection au Travail) et le SPMT (Service de Prévention et de Médecine du Travail).

Ces différents organismes contrôlent régulièrement chacun des milieux d'accueil.

Un exercice d'évacuation incendie est organisé annuellement.

Les locaux et le mobilier sont conformes aux normes de l'ONE.

b. le contrôle de l'accès

Afin de contrôler l'accès au milieu d'accueil, un système de (vidéo) parlophonie est mis en place à l'entrée du bâtiment. Chaque parent s'y présente et déclare le prénom de l'enfant qu'il vient conduire ou rechercher. Il lui est demandé de fermer la porte derrière lui, même si un autre

parent le suit. Cette recommandation est affichée tant à l'entrée qu'à la sortie du milieu d'accueil.

Les portes et barrières doivent être fermées en permanence.

Le milieu d'accueil vérifie l'identité des personnes qui viennent chercher l'enfant.

Les personnes étrangères au service doivent être accueillies par un membre du personnel.

Les mesures habituelles de contrôle d'accès et de sécurité dans les milieux d'accueil sont d'application en toute circonstance. En cas de modification éventuelle de ces mesures, la hiérarchie avertira immédiatement tous les milieux d'accueil.

c. la sécurité de l'enfant

Les jeux sont choisis pour répondre aux normes européennes, en éliminant ceux composés de petites pièces pouvant être avalées ou inhalées par les enfants.

Sont interdits : les élastiques et pinces à cheveux, les extensions capillaires, les bijoux (bracelet, chaîne, collier, gourmette, boucles d'oreille, bague,...), badge, pin's, chaînette de sucette, décorations sur les vêtements pouvant se décoller ou se découdre,...

Le doudou de l'enfant doit être de taille standard (10 à 30 centimètres) et ne comporter aucune partie amovible.

Les ceinture et harnais sont toujours attachés quand les enfants sont installés au relax ou en chaise haute; les barrières du lit sont remontées.

Le parent reste responsable de son enfant tant qu'il ne l'a pas confié au (à la) puériculteur(trice).

De même, une fois que le(la) puériculteur(trice) a rendu l'enfant au parent, celui-ci en est à nouveau responsable.

Il est recommandé que les grands frères et grandes sœurs accompagnant le parent n'entrent pas dans le service.

Les dortoirs ne sont accessibles qu'aux membres du personnel.

Le personnel du milieu d'accueil est conscient de l'importance de la surveillance permanente des siestes, des activités intérieures et extérieures.

Le personnel implique les parents dans la sécurité des enfants, notamment en leur rappelant les mesures de sécurité de base comme, par exemple, le fait de ne jamais laisser un enfant seul sur le coussin à langer.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I. LES TROIS ACTEURS EN MILIEU D'ACCUEIL

1. L'ENFANT, son développement

(1) Les relations individualisées	2
(2) Le respect individualisé du rythme	3
(3) La liberté de mouvement	4
(4) L'autonomie	6
(5) La socialisation et le respect des limites	6
(6) Les interactions entre enfants	8
(7) Les enfants à besoins spécifiques	9

2. LES PARENTS, leur accompagnement

(1) La parentalité	10
(2) L'accueil de la diversité	11

3. L'EQUIPE, son fonctionnement

(1) La composition d'une équipe, les rôles de chacun	13
(2) Les conditions de qualité de vie professionnelle	14
(3) Les stagiaires	15
(4) La formation	15

II. LES CONTINUITES ET LES TRANSITIONS

Introduction

(1) Le dispositif du premier accueil	16
a. le premier entretien	16
b. la rencontre avec les parents et la visite du milieu d'accueil	17
c. la familiarisation	17
(2) L'accueil au quotidien	19
a. les rituels et les repères	19
b. l'objet transitionnel	20
c. les jeux	20
d. l'espace de l'enfant et de l'équipe, son aménagement	22
(3) L'observation	23
(4) Le concept de référence	24
(5) La pratique du suivi	25
(6) La collaboration avec les partenaires externes	25

(7) La fin de l'accueil	26
a. pour les enfants	26
b. pour les parents	27
c. pour l'équipe	27

III. LA SANTE ET LA SECURITE

(1) Le suivi médical	28
a. les visites médicales	28
b. les vaccinations	28
c. les maladies	28
d. les médicaments	29
e. la prévention	29
f. le suivi du personnel	29
(2) L'alimentation	30
a. la qualité de l'alimentation	30
b. les menus	30
c. les repas	30
(3) L'hygiène	31
(4) La sécurité	32
a. la sécurité dans le bâtiment	32
b. le contrôle de l'accès	32
c. la sécurité de l'enfant	33

REFERENCES DE LECTURE

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003, Réglementation générale des milieux d'accueil.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003, Code de qualité de l'accueil.

Actes du Colloque (2011) : Puéricultrice, un métier complexe en évolution. Collectif de l'Université de Liège et de la Ville de Liège.

Bartholome, C., Camus, P., Georlette-De Bruyene, M., Hendrix, M. (2013). L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance : Guide de formation à l'attention des professionnels de la petite enfance 0-3 ans. Editions de la FILE.

Brougere, G. (2011). L'accueil en crèche. Editions Philippe Duval.

Chaplain, D-L., Custos-Lucidi, M-F. (2005) . Les métiers de la Petite Enfance. Editions La Découverte.

Chavepeyer, J. (2007). Le doudou. Editions du FRAJE.

Ciccone, A., Gauthier, Y., Golse, B., Stern, D. (2012). Naissance et développement de la vie psychique. Editions Erès.

Couvert, M. (2011). Les premiers liens . Yapaka, Temps d'arrêt, Editions Fabert.

David, M., Appell, G. (2008). Loczy ou le maternage insolite. Editions Erès.

Denis, P. (2010). Continuité des soins, continuité psychique. Editions Erès.

De Woot, C., Baldewyn, P. (2007). Un bébé, comment ça marche ? Editions Latitude.

Doumont, D., Renard, F. (2004). Parentalité : Nouveau concept, nouveaux enjeux ? Université Catholique de Louvain, Unité d'Education pour la Santé.

Drory, D. (2009) L'enfant et la séparation parentale. Yapaka, Temps d'arrêt, Editions Fabert.

Fontaine, A-M. (2011). L'observation professionnelle des jeunes enfants . Editions Philippe Duva.

Guedeney, N. (2010). L'attachement, un lien vital. Yapaka, Temps d'arrêt, Editions Fabert.

Houzel, D. (1999). Les enjeux de la parentalité. Editions Erès.

Lesage, C., Masson, M. (2005). La période de familiarisation . Editions du FRAJE.

Masson, M. (2012). Référent(e), une référence ? Editions du FRAJE.

Masson, M. (2004). Jouer avec 3 fois rien. Editions du FRAJE.

Mauvais, P. (2002). Socialisation précoce et accueil du très jeune enfant en collectivité. Revue de Médecine et Enfance, Devenir, 33, 3.

Mellier, D., Bompard, V., Colas, N., Mauvais, P. (2008). Observer un bébé : un soin. Editions Erès.

Mellier, D. (2004). L'inconscient à la crèche : dynamique des équipes et accueil des bébés. Editions Erès.

Montagner, H. (2006). L'arbre enfant. Editions Odile Jacob.

Mony, M. (2008) . L'accueil de la diversité : ferment de la dynamique d'une équipe professionnelle.

Office National de l'Enfance :

- (2002) Accueillir les Tout-petits, oser la qualité : un référentiel psycho-pédagogique pour des milieux d'accueil de qualité.
- (2004). A la rencontre des familles.
- (2004). A la rencontre des enfants.
- (2004). A la rencontre des professionnel(e)s.
- (2006). Grandir avec des limites et des repères.
- (Juin 2008). Développement du jeune enfant et liberté de mouvement. Journées d'études.
- (2012). Pour un accompagnement réfléchi des familles.
- (2010). Dis, c'est quand que je vais à l'école ?
- (2012). Milieu d'accueil : une infrastructure au service du projet d'accueil.
- (Septembre 2014). Lien adulte/enfant dans un contexte professionnel.
- (2015). La santé dans les milieux d'accueil.

Pennewaert, D., Loerent, T., (2011). Événement traumatique en institution. Yapala, Temps d'arrêt, Editions Faber.

Pinnelli, A. (2004). Porter le bébé vers son autonomie. Editions Erès.

Pirard, F. (2000). Mini-crèches de l'Echevinat de l'Instruction Publique de la Ville de Liège. Document Enfant-Parents- Professionnelles, Programme européen Leonardo Da Vinci.

Sand, M. (2010). Observer. Editions du FRAJE.

Tardos, A., Vasseur-Paumelle, A., (1991). Règles et limites en crèche, acquisitions des attitudes sociales. Journal de pédiatrie et de puériculture, 7.

Thollon Behar, M-P. (2006). Accueillir l'enfant entre 2 et 3 ans. Editions Erès.

Vallery, G., Leduc, S. (2012). Approche ergonomique et pénibilité perçue du travail avec les tout-petits. Politiques sociales et familiales, 109, 1.

Vandenbroek, M., Boudry, C., De Brabandere, K., Vens, N. (2010). L'inclusion : l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques. VBJK, Centre de Recherche et de Ressources des Milieux d'accueil., Université de Gand.

Wattillon, A. (2010). L'observation du bébé . Yapaka, Temps d'arrêt, Editions Fabert.

Winnicott, DW. (1971). Jeu et réalité. Editions Gallimard.